

COMMUNE DE PENNAUTIER

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Article L21321-25 du CGCT

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**
Présents : **18**
Votants : **22**

Date de convocation : Le **08 Septembre 2025**.

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BONSIRVEN, BORNER, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTY, MARTINET, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations : **Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAIGNOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.**

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article **2121-15** du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du **Conseil** : Monsieur **ROUDIERE Jean** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

1-Avis du Conseil Municipal sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).

Approuvée unanimité

2- Travaux 2025 visant la réalisation d'économie d'énergie : Demande de financement FPIC Carcassonne Agglo.

Approuvée unanimité

3- Demande de subvention auprès du SYADEN pour les travaux de rénovation du réseau d'ECLAIRAGE PUBLIC Rue des Meuniers.

Approuvé unanimité

4- Demande de financement pour le projet de désimperméabilisation des cours du groupe scolaire Henri HUON.

Approuvée unanimité

5- Résultats consultation relative à la conception, fourniture, installation et mise en service d'une centrale de production photovoltaïque sur le toit du bâtiment des services techniques.

Approuvée unanimité

6- Désignation du SYADEN comme personne morale organisatrice pour la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collectif patrimoniale avec le déploiement d'un générateur photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des services techniques

Approuvée unanimité

7- Renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles et désignation d'un titulaire

Approuvée unanimité

8- Subvention exceptionnelle Handball club Pennautier

Approuvée unanimité

9- Subvention exceptionnelle Coopérative Scolaire Maternelle

Approuvée unanimité

COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°1

N° 27/2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**

Présents : **18**

Votants : **22**

Date de convocation : **Le 08 Septembre 2025.**

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BORNER, BONSIRVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations : **Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAIGNOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.**

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du **Conseil** : **Mr ROUDIERE Jean** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- **OBJET** -

Avis du Conseil Municipal sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Le Plan de Prévention des Risques (PPRI) est une procédure menée sous la responsabilité de l'Etat, qui permet notamment d'assurer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire. Cet objectif impose de mettre en œuvre les principes suivants :

- Dans les zones d'aléas les plus forts, interdire toute nouvelle construction et saisir les opportunités pour réduire l'exposition des constructions existantes,
- Contrôler strictement l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues (stockage des eaux en cas de crue) et préserver les capacités d'écoulement pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval,
- Mettre en œuvre des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde sur les constructions existantes.

De manière schématique, la procédure se déroule en 2 phases :

- Une phase d'études techniques,
- Une phase de procédure administrative.

Le bassin versant du Fresquel est couvert par des PPRI approuvés par arrêté préfectoral du 30 novembre 2010. L'épisode météorologique survenu en octobre 2018 a lourdement impacté de nombreux bassins versants dont celui du Fresquel. Un nouvel épisode marquant en mai 2020 a conforté la nécessité de réviser les PPRI existants. Par arrêté du 11 Octobre 2024, le Préfet de l'Aude a prescrit la révision du PPRI. Au-delà des éléments existants et des périmètres jusque-là considérés dans les PPRI en vigueur, l'étude vise à couvrir une plus grosse proportion du chevelu hydrographique sur le bassin versant. Les phénomènes de ruissellement n'étaient jusqu'à présent pas pris en compte dans les PPRI, alors que les événements récents ont montré l'impact important de ces écoulements, parfois dissociés des problèmes de débordement.

Conformément aux dispositions de l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet de PPRI révisé est soumis à l'avis du Conseil Municipal de la Commune dont le territoire est couvert en tout ou partie par le plan.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de PPRI proposé par la DDTM.

LE CONSEIL MUNICIPAL -

Après en avoir délibéré,
Après avoir consulté le projet de PPRI,

DONNE un avis favorable au projet de PPRI proposé par la DDTM.

Résultat de vote : **Unanimité**

Le Secrétaire de séance
Jean ROUDIERE



Le Maire,
Jacques DIMON



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2

N° 28/2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 18

Votants : 22

Date de convocation : Le 08 Septembre 2025.

Etaient présents : M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BORNER, BON SIRVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.

Procurations : Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAIGNOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du Conseil : Mr ROUDIERE Jean ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- OBJET -

Travaux 2025 visant la réalisation d'économie d'énergie : Demande de financement FPIC Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire rappelle que la Commune mène depuis plusieurs années un programme visant à favoriser le développement durable et les économies d'énergie.

Dans ce cadre, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des services techniques communaux dans un objectif d'autoconsommation communale et le changement de l'éclairage du stade municipal au profit de la mise en place de LEDS ont été inscrits au budget 2025.

Ces travaux comprennent, pour le bâtiment des services techniques, le renforcement de la charpente du bâtiment, la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une centrale de production photovoltaïque. Cette centrale d'une puissance de 36 kWc environ est créée dans une logique de valorisation de la production d'électricité en autoconsommation collective patrimoniale.

Le cout de cette opération est de **49 153.80 € H.T.**

Le cout du changement d'éclairage du stade, mats et projecteurs, au profit de LEDS en vue de réduire la consommation en énergie électrique de la commune s'élève à **37 034,60 € H.T.**

Le cout total de l'opération visant la réalisation d'économies d'énergie est par conséquent de **86 188,40 €H.T.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux et de solliciter pour sa réalisation l'aide de Carcassonne Agglo dans le cadre du FPIC 2025.

Considérant l'intérêt que représente ce projet,

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Où l'exposé de Monsieur le Maire et
Après en avoir délibéré,

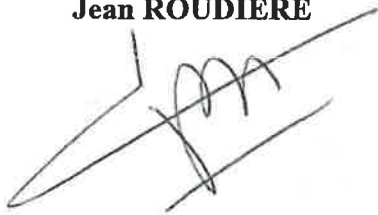
ADOPTE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire ;

APPROUVE les modalités de financement telles que décrites ci-dessus ;

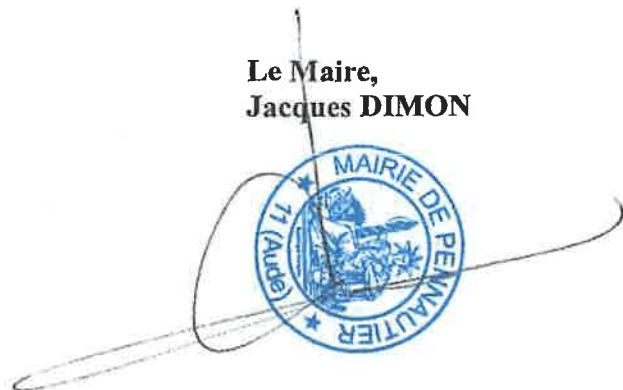
SOLLICITE pour la réalisation de ce projet l'aide de Carcassonne Agglo dans le cadre du FPIC 2025.

Résultat de vote : **Unanimité**

Le Secrétaire de séance
Jean ROUDIERE



Le Maire,
Jacques DIMON



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°3

N° 29/2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**

Présents : **18**

Votants : **22**

Date de convocation : **Le 08 Septembre 2025.**

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BORNER, BONSIIVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations : **Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAIGNOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.**

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du Conseil : **Mr ROUDIERE Jean** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- OBJET -

Demande de subvention auprès du SYADEN pour des travaux de rénovation du réseau d'ECLAIRAGE PUBLIC - Rue des Meuniers

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'inscrit depuis plusieurs années dans un projet de rénovation de son éclairage public visant à favoriser le développement durable et les économies d'énergie.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des travaux du lotissement Le Paradis (tranche 2), il propose au Conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention auprès du SYADEN concernant la rénovation du réseau d'éclairage public de la rue des Meuniers.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **42 259 € HT soit 50 710.80 € TTC.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ce projet
- De l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,
- D'autoriser le SYADEN à collecter les certificats d'économies d'énergie inhérents à ce projet,
- De désigner Monsieur ALMERGE en qualité de référent de la commune pour le suivi de ce dossier.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

AUTORISE le SYADEN à collecter les certificats d'économies d'énergie inhérents à de projet,

SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximum de la dépense,

DESIGNE Monsieur ALMERGE en qualité de référent de la commune pour le suivi de ce dossier,

S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier, communiqué de presse, bulletin municipal, ...)

Résultat de vote : **Unanimité**

Le Secrétaire de séance
Jean ROUDIERE



Le Maire,
Jacques DIMON





COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°4

N° 30/2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**

Présents : **18**

Votants : **22**

Date de convocation : **Le 08 Septembre 2025.**

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BORNER, BONSIIVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations : **Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAINOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.**

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du **Conseil** : **Mr ROUDIERE Jean** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- OBJET -

**Demande de financement pour le projet de désimperméabilisation des cours
du groupe scolaire Henri HUON**

Monsieur le Maire explique :

Les aléas climatiques qui ont touchés la commune ces dernières années, inondations liées au ruissellement et sécheresse, ont conduit le Conseil municipal à mener une réflexion et à engager des actions afin de s'adapter au changement climatique.

Ainsi, un projet important est en cours proposant la requalification, la désimperméabilisation et la revégétalisation des cours de récréation du groupe scolaire Henri HUON.

Le projet intègre les problématiques de thermorégulation, de gestion des eaux pluviales, de végétalisation en milieu urbain et de cadre de vie qualitatif.

Trois cours et un accès, actuellement très minéralisés et peu végétalisés, seront réaménagés afin de :

- Améliorer le cadre vie,
- Répondre aux usages pédagogiques souhaités,
- Préserver les ressources en favorisant, par infiltration, la recharge des nappes,
- S'adapter au changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur,
- Maîtriser l'impact des eaux pluviales de ruissellement,
- Maîtriser les risques d'inondation.

Afin de finaliser ce projet, la commune s'est attachée les services du cabinet CETUR pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération ; des études complémentaires ont également été réalisées début 2025.

Cet aménagement est mis en place en place de façon concertée, en co-construction avec les équipes éducatives (scolaire et périscolaire) ainsi qu'avec les enfants pour qu'ils en soient de véritables acteurs responsables.

La consultation pour le choix des entreprises est prévue au 4^{ème} trimestre 2025.

Les travaux seront réalisés sur 2 années essentiellement pendant les vacances scolaires d'été 2026 et 2027.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à **900 000 € H.T.** études incluses. Cette enveloppe pourra évoluer en fonction des contraintes techniques et du résultat de la consultation des entreprises.

A ce jour, les études préalables font l'objet de financement de la part de l'agence de l'eau et du département de l'Aude pour des montants respectifs de **20 871 € et 12 522 €.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les différents partenaires de la Commune, Agence de l'eau RMC, Région Occitanie, Département de l'Aude et Carcassonne Agglo pour participer au financement de ce projet.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

OUI cet exposé

Après avoir consulté le dossier,
et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de désimperméabilisation des cours du groupe scolaire Henri HUON présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter un financement de la part de différents partenaires de la commune : Agence de l'eau RMC, Région Occitanie, Département de l'Aude et Carcassonne Agglo pour le financement de ce projet.

Résultat de vote : **Unanimité**

Le Secrétaire de séance
Jean ROUDIERE



Le Maire,
Jacques DIMON




COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°5

N° 31/2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**

Présents : **18**

Votants : **22**

Date de convocation : Le **08 Septembre 2025**.

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BORNER, BONSIIVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations : **Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAIGNOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.**

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du Conseil : **Mr Jean ROUDIERE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- OBJET -

Résultats consultation relative à la conception, fourniture, installation et mise en service d'une centrale de production photovoltaïque sur le toit du bâtiment des services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'avec l'assistance des services du SYADEN, une consultation a été lancée afin de réaliser le projet d'installation et de mise en service d'une centrale de production photovoltaïque sur le toit du bâtiment des services techniques. Après analyse des 8 offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante et classée 1ère au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation à savoir l'entreprise FAUCHE Agence Eco Energies Sud-Ouest pour un montant de **29 500€ H.T. soit 35 400 € T.T.C.**

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 011-211102793-20250916-31_2025COMMUNE-DE



Il propose de retenir également les prestations supplémentaires suivantes :

Tranche(s)	Montant offre HT
PSE 1 Extension de garantie onduleurs 6 à 10 ans	550 €
PSE 2 Maintenance annuelle préventive	450 €
PSE 3 Raccordement de l'installation de production en limite de propriété	3 682,80 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, de l'autoriser à signer l'acte d'engagement avec cette entreprise et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'entreprise FAUCHE ECO ENERGIES SUD OUEST la réalisation des travaux relatifs à la conception, fourniture, installation et mise en service d'une centrale de production photovoltaïque sur le toit du bâtiment des services techniques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise FAUCHE ECO ENERGIES SUD OUEST et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces marchés.

Résultat de vote : **Unanimité**

Le Secrétaire de séance
Jean ROUDIERE

Le Maire,
Jacques DIMON

COMMUNE DE PENNAUTIER

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL N°6**

N° 32/2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**

Présents : **18**

Votants : **22**

Date de convocation : **Le 08 Septembre 2025.**

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BORNER, BONSIKVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations : **Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAIGNOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.**

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du Conseil : **Mr ROUDIERE Jean** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- OBJET -

Désignation du SYADEN comme personne morale organisatrice pour la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collectif patrimoniale avec le déploiement d'un générateur photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des services techniques

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a missionné (par délibération n° 25 du 05/09/2023) le SYADEN pour réaliser un accompagnement personnalisé visant à mettre en œuvre le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 36 kWc environ sur la toiture du BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES, dans une logique de la valorisation de la production d'électricité en autoconsommation collective patrimoniale.

Pour mémoire, la finalité de l'opération d'autoconsommation collective patrimoniale est de répartir la production du générateur solaire sur plusieurs compteurs communaux,



conformément à l'article L315-2 du code de l'Energie, afin de réduire la facture de fourniture d'électricité.

Les compteurs communaux de consommation visés par cette opération sont :

Nom du compteur	Adresse du site	ID du compteur
BATIMENT COMMUNAL	AV LUIS OCANA	24136903005176
CANTINE SCOLAIRE	1 AV RAYMOND COURRIERE	24197973880868
CENTRE TROBAR	CENTRE TROBAR	30002410419458
ECOLE	AV DU MINERVOIS	24102894351234
HOTEL DE VILLE	4 BD PASTEUR	24101881326643
POMPES ARROSAGE		
STADE	106 RUE JEAN MOULIN	24196092570407
SALLE POLYVALENTE	13 BD JOLIOT CURIE	24136179426622
SALLE POLYVALENTE		
DES SPORTS	CHEMIN DE RIVALS	24137771311984
STADE	AV LUIS OCANA	24136758287378

Pour les besoins du projet, il est nécessaire de désigner une Personne Morale Organisatrice (PMO), dont le rôle est de :

Regrouper et faire le lien entre les producteurs et les consommateurs (ici seulement la commune),

Signer une convention d'autoconsommation collective avec ENEDIS,

Déterminer les clés de répartition de l'électricité produite entre les différents compteurs et les transmettre à ENEDIS.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement personnalisé du SYADEN rappelée précédemment, le syndicat propose de devenir PMO pour le compte de la commune (pour une durée de 2 ans à compter la mise en service du générateur solaire) afin de mettre en œuvre l'opération d'autoconsommation collective.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la finalisation de la mise en œuvre de cette opération d'autoconsommation collective avec le SYADEN pour P.M.O. et pour en assurer le suivi ;

DESIGNE Monsieur Gérard ALMERGE en qualité de référent de la Commune pour le suivi de la mission.

Résultat de vote : **Unanimité**

Le Secrétaire de séance
Jean ROUDIERE



Le Maire,
Jacques DIMON



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°7

N° 33/2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 18

Votants : 22

Date de convocation : Le 08 Septembre 2025.

Étaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BORNER, BONSIIVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations : **Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAIGNOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.**

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du **Conseil** : **Mr ROUDIERE Jean** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- OBJET -

Renouvellement de la licence d'Entrepreneur de spectacles et désignation d'un titulaire

Monsieur le Maire explique que, pour faire vivre le Théâtre Na Loba, nous devons disposer d'une licence d'entrepreneur de spectacles Catégorie 1, 2 et 3.

En effet, celle-ci est obligatoire pour exploiter un lieu, y produire des spectacles et y en diffuser. La licence de la Commune arrive à expiration le 16 janvier 2026.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le renouvellement de cette licence et de le nommer titulaire de ce certificat.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 011-211102793-20250916-33_2025COMMUNE-DE

- **LE CONSEIL MUNICIPAL** -

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire à réaliser les démarches relatives au renouvellement de la licence d'entrepreneur du spectacle ;

DESIGNE Monsieur le Maire comme titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles de la Mairie de PENNAUTIER.

Résultat de vote : **Unanimité**

Le Secrétaire de séance
Jean ROUDIERE



Le Maire,
Jacques DIMON



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°8

N° 34/2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22
Présents : 18
Votants : 22

Date de convocation : Le 08 Septembre 2025.

Etaient présents : M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BORNER, BONSIIVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.

Procurations : Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAINOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du Conseil : Mr ROUDIERE Jean ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- OBJET -

Subvention exceptionnelle HANDBALL Club Pennautier

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 € au Handball Club Pennautier pour le financement de l'achat de matériel pour enfants.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Où l'exposé de Monsieur le Maire et
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 011-211102793-20250916-34_2025COMMUNE-DE

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de **350 €** au Handball Club Pennautier pour le financement de l'achat de matériel pour enfants.

Résultat de vote : **Unanimité**

Le Secrétaire de séance
Jean ROUDIERE



Le Maire,
Jacques DIMON





COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°9

N° 35/2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**

Présents : **18**

Votants : **22**

Date de convocation : **Le 08 Septembre 2025.**

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, BAEZ, BORNER, BONSIRVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, FALETTI, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations : **Mme GIBERT a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr MONIER a donné procuration à Mr SEGUY. Mr ESPAIGNOL a donné procuration à Mme PRAT-MARCA. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON.**

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du **Conseil** : **Mr ROUDIERE Jean** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- OBJET -

Subvention exceptionnelle Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de **300 €** à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour le financement de la classe de découverte.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Où l'exposé de Monsieur le Maire et
Après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 011-211102793-20250916-35_2025COMMUNE-DE

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour le financement de la classe de découverte.

Résultat de vote : **Unanimité**

Le Secrétaire de séance
Jean ROUDIERE



Le Maire,
Jacques DIMON

